

Liberté Égalité Fraternité

## Direction générale des ressources humaines

Service des personnels enseignants de l'enseignement scolaire

## MOUVEMENT INTERDEPARTEMENTAL DES ENSEIGNANTS DU 1<sup>ER</sup> DEGRE DEMANDE TARDIVE DE CHANGEMENT DE DÉPARTEMENT POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2026

A retourner <u>impérativement à la direction des services départementaux</u> de votre département au plus tard le 12 janvier 2026 inclus

Aucune demande ne doit être adressée directement au ministère

Afin d'éviter les risques d'erreur dans le cadre de votre demande de mutation, nous vous invitons à bien prendre connaissance de la notice d'accompagnement avant de compléter ce formulaire.

NUM	EN				CACHET D'ENREGISTREMENT DU COURRIER A L'ARRIVEE DANS LES SERVICES DEPARTEMENTAUX		
Civilit	é	: Madame $\square$ - Monsieur $\square$					
Date	de naissance	: பப பப பபப					
Nom	de naissance	:	ш	ىب			
Nom d'usage		: [					
Prénc	om	: [	шш	ш			
Télép	hone portable	: [ ] (Facultatif)					
Adres	se personnelle	: L					
		шш					
1.		AUQUEL VOUS ETES RATTACHE(E) MENT EN QUALITE DE TITULAIRE :	(code départen	nent sur 3 chiffre	s – Département en toutes lettres)		
2.	CORPS/GRADE		3.	ECHEL	ON (RENSEIGNER LES 2 INFORMATIONS):		
	□ Instituteur				Echelon au 31/08/2025 :		
	□ Professeur des é	coles de classe normale			Echelon au 01/09/2025 :		
	□ Professeur des é	coles hors classe	Si vous ave	ez changé d	échelon au 01/09, merci de sélectionner la raison de ce changement :		
	□ Professeur des é	coles de classe exceptionnelle		à un char	ement suite à classement initial (stagiaire) ou reclassement suite ngement de corps/ grade ement suite à promotion d'échelon		
4.	SITUATION ADMI	NISTRATIVE (voir notice):	5.	AFFEC	TATION ACTUELLE:		
L			L				
			1		1		

NOM - PRENOM :										
6. DEPARTEMENT(S) SOLLICITE(S):		Conformez-vous au tableau de codification (notice page 4)								
		LES CONJOINTS LIANT LEURS VŒUX doivent exprimer des vœux identiques, dans le								
Vœu 1 : Vœu 4 :	même or	dre en nombre é	gal.							
vœu 1.	Vœu imp	ératif Mayotte : [	Retour automatique POP :							
Vœu 2 :		l'agent affecté <b>à Ma</b>			•	ue POP : ∟ ant en act				
Vœu 3 : L		e vœu assure au c épartement où il e. layotte. <b>Attention à</b> vœux liés (voir noti	01/09/2025 et affecté depuis au moins trois années sur le même poste à profil (POP) au 31 /08/2026 ce qui lui assure, s'il le demande, un retour automatique dans le département où il exerçait avant son recrutement POP (voir notice).							
ELEMENTS DE BONIFICATION SOLLICITES										
7. DEMANDE AU TITRE DU RAPPROCHEMENT DE CO	NJOINTS O	U DE L'AUTORI	TE PARENTALE	CONJOINT	E (VOIR N	IOTICE):				
Bonification sollicitée :		Année(s) scolai	re(s) de séparatio	on au 31 aoû	t 2026 :					
☐ Rapprochement de conjoints (situation appréciée au 31/	08/2026)		½ Année	2 Année	s ½					
☐ Autorité parentale conjointe (Garde partagée/Résidence			1 Année	3 Année	s					
alternée/ Droit de visite et d'hébergement)			1 Année ½ 2 Années	3 Année 4 Année						
N. J. W. C. W.					.5 01 .					
Nombre d'enfant(s) : L (uniquement les enfant(s) âgé(s) de moins de 18 ans au 31 août			nitaire d'éloigneme (e) exerçant so			adre réservé	-			
		professionnelle académie non lin	de son (sa)		dministratio NON	on				
		conjoint(e) ou de l'autorité parentale	e l'autre parent béi e conjointe.	néficiant de		1 1				
8. DEMANDE AU TITRE DU HANDICAP :		I								
Les 2 bonifications ne sont pas cumulables au titre du même	e vœu.									
- Bonification n°1 (100 points) : cette bonification est accordée demande de mutation (à transmettre avec le présent formulaire).		justifiant pour eux	x-même d'une RC	TH en cour	s de valid	lité à la date	e de la			
- Bonification n°2 (800 points): cette bonification peut être acc de son enfant de moins de 20 ans au plus tard le 31/08/2026 (har avis de la médecine de prévention. Les demandes formulées au t de leur permettre d'améliorer leurs conditions de vie et/ou de se mutations des enseignants du 1er degré( <a href="https://www.education.cg">https://www.education.cg</a> rapprocher du service de gestion de la DSDEN afin de se fair	ndicap ou pa itre du handi oins. Le dos gouv.fr/mutat	thologie de gravit cap tendent à faci sier pour obtenir <u>ion-des-personne</u>	é exceptionnelle). iliter la mobilité de cette bonfication els-enseignants-du	La décision es personnel est téléchar u-premier-de	est prise s en situa geable s <u>egre-5498</u>	e par le DAS ation de han ur la page 3 ). <b>Il convi</b>	SEN aprè idicap afi dédiée a			
- Examen du handicap pour la bonification n°2 (800 p	ooints) :									
☐ RQTH de l'enseignant ☐ RQTH du co	onjoint									
☐ Autres cas prévus par la loi du 11 février 2005 à précis	ser :									
Ou prise en compte de la situation d'un enfant de exceptionnelle :	moins de 2	0 ans en situati	ion de handicap	ou ayant	une path	nologie d	le gravit			
$\square$ enfant de moins de 20 ans (au 31/08/2026) pris en cha	arge par la M	IDPH au titre du h	nandicap							
$\square$ enfant de moins de 20 ans (au 31/08/2026) malade no	on connu de l	la MDPH								
9. DEMANDE AU TITRE DES VŒUX LIES :										
Les vœux liés ne sont possibles que si votre conjoint(e) est enseignant(e) o <u>Pour rappel</u> : les conjoints liant leurs vœux doivent exprimer des vœux ide		-		5.						
NUMEN du conjoint :	لــــــــــــــــــــــــــــــــــــــ									
Nom d'usage : LIIIIIIIIII	<del>                                      </del>	لبليا								
Prénom : LIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIII		لبليا								
Date de naissance : LLL LLLL										
Département de rattachement : LIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIII		لبلبا								

10. DEMANDE AU TITRE DU CENTRE DES INTERETS MATERIELS ET MORAUX (CIMM)	:				
Département d'Outre-Mer pour lequel le centre des intérêts matériels et moraux est sollicité	:				
appartient au candidat de compléter le formulaire CIMM disponible sur la page dédiée aux mutations des enseignai <u>es-personnels-enseignants-du-premier-degre-5498</u> ) et de l'adresser, avec les pièces justificatives afférentes, à sa l proviendra notamment de solliciter le CIMM en cas de 1 <sup>ère</sup> demande ou de produire le justificatif d'attribution du CIMI	DSDEN de rattacheme	ent dans le	s délais		
11. ANCIENNETE DE FONCTIONS DANS LE DEPARTEMENT ACTUEL :		Cadre réservé à l'administration			
lancienneté prise en compte débute à compter de la quatrième année dans le département en qualité l'enseignant titulaire.	ANS	MOIS	JOURS		
a situation est appréciée jusqu'au 31/08/2026			0 0		
12. EXERCICE EN EDUCATION PRIORITAIRE		Cadre réservé à			
ette bonification concerne les personnels titulaires affectés sur l'année scolaire en cours dans une école ou n établissement relevant de la politique de la ville ou dans une école ou un établissement participant au rogramme REP ou REP+ et justifiant d'une durée minimale de <u>5 années de services continus au 31 août</u> 1026 dans ces écoles ou ces établissements.	OUI	lministrat NON			
13. EXERCICE DANS UN TERRITOIRE OU UNE ZONE RENCONTRANT DES		. ,			
DIFFICULTES PARTICULIERES DE RECRUTEMENT (MAYOTTE-GUYANE)		dre réserv Iministrat			
ette bonification concerne :	OUI	NON	N		
<ul> <li>Pour le département de MAYOTTE: les enseignants affectés à Mayotte suite à une mobilité et comptabilisant au moins 5 ans de services effectifs et continus sur le territoire de Mayotte au 31/08/2026;</li> <li>Pour le département de la GUYANE: les enseignants, affectés en Guyane suite à une mobilité depuis au moins 5 ans, comptabilisant au moins 2 ans de services effectifs et continus sur un poste</li> </ul>					
dit « isolé » au 31/08/2026.		Cadre réservé à l'administration			
14. EXERCICE DANS UNE ECOLE BENEFICIANT D'UN CONTRAT LOCAL					
			ion		
14. EXERCICE DANS UNE ECOLE BENEFICIANT D'UN CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT (CLA)  Sette bonification concerne les enseignants en activité et affectés au 01/09/2025 dans une école ou un tablissement engagé dans un contrat local d'accompagnement (CLA) et qui justifient d'une durée minimale	OUI Cad	NOM	n N vé à		
14. EXERCICE DANS UNE ECOLE BENEFICIANT D'UN CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT (CLA)  Sette bonification concerne les enseignants en activité et affectés au 01/09/2025 dans une école ou un tablissement engagé dans un contrat local d'accompagnement (CLA) et qui justifient d'une durée minimale e 3 années de services effectifs et continus au 31/08/2026 dans cette même école ou établissement.	OUI Cad	lministrat NON	ré à		
14. EXERCICE DANS UNE ECOLE BENEFICIANT D'UN CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT (CLA)  ette bonification concerne les enseignants en activité et affectés au 01/09/2025 dans une école ou un tablissement engagé dans un contrat local d'accompagnement (CLA) et qui justifient d'une durée minimale e 3 années de services effectifs et continus au 31/08/2026 dans cette même école ou établissement.  15. EXERCICE SUR UN POSTE A PROFIL RELEVANT DU MOUVEMENT POP  ette bonification concerne les enseignants en activité au 01/09/2025 sur un poste POP et justifiant d'une	OUI Cac	NOM NOM dre réserv dministrat	ré à		
14. EXERCICE DANS UNE ECOLE BENEFICIANT D'UN CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT (CLA)  ette bonification concerne les enseignants en activité et affectés au 01/09/2025 dans une école ou un ablissement engagé dans un contrat local d'accompagnement (CLA) et qui justifient d'une durée minimale e 3 années de services effectifs et continus au 31/08/2026 dans cette même école ou établissement.  15. EXERCICE SUR UN POSTE A PROFIL RELEVANT DU MOUVEMENT POP  ette bonification concerne les enseignants en activité au 01/09/2025 sur un poste POP et justifiant d'une urée minimale de trois années de services effectifs au 31/08/2026 sur ce poste	OUI Cac	NOM NOM dre réserv dministrat	ion N vé à		
14. EXERCICE DANS UNE ECOLE BENEFICIANT D'UN CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT (CLA)  sette bonification concerne les enseignants en activité et affectés au 01/09/2025 dans une école ou un tablissement engagé dans un contrat local d'accompagnement (CLA) et qui justifient d'une durée minimale e 3 années de services effectifs et continus au 31/08/2026 dans cette même école ou établissement.  15. EXERCICE SUR UN POSTE A PROFIL RELEVANT DU MOUVEMENT POP  sette bonification concerne les enseignants en activité au 01/09/2025 sur un poste POP et justifiant d'une surée minimale de trois années de services effectifs au 31/08/2026 sur ce poste	OUI  Cac l'ac OUI	Moninistration NON	vé à cion		
14. EXERCICE DANS UNE ECOLE BENEFICIANT D'UN CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT (CLA)  sette bonification concerne les enseignants en activité et affectés au 01/09/2025 dans une école ou un tablissement engagé dans un contrat local d'accompagnement (CLA) et qui justifient d'une durée minimale e 3 années de services effectifs et continus au 31/08/2026 dans cette même école ou établissement.  15. EXERCICE SUR UN POSTE A PROFIL RELEVANT DU MOUVEMENT POP  sette bonification concerne les enseignants en activité au 01/09/2025 sur un poste POP et justifiant d'une urée minimale de trois années de services effectifs au 31/08/2026 sur ce poste  16. CARACTERE REPETE DE LA DEMANDE  si vous avez participé l'an dernier au mouvement interdépartemental et que vous formulez le même premier vœu,	OUI  Cac l'ac OUI	MON NON dre réserv dministrat NON	vé à cion		

Fait à Le

Signature: